



DIRECTION PROVINCIALE DE KHENIFRA

**RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N°25/2026**

Maître d'ouvrage: Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Khénifra.

Objet : Travaux de construction des routes non classées suivantes : - la route non classée reliant Douar Azerzou et Douar Arougou via Tajmaat (tranche n°1) sur une longueur de 7 kms. * la route non classée reliant Linda et Talhiyant sur une longueur de 8 kms – Province de Khénifra

Indication du lot	Objet du lot	Date et heure d'ouverture des plis	Date d'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres	Concurrent retenu	Montant de l'offre retenue (DH)
Lot unique	Objet ci-dessus	23/07/2026 à 11h00	04/08/2026 à 12h00	Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18 DH

Fait à Khénifra le : 05/08/2026

Le président



CHEF DE SERVICE
DE GESTION ET PROGRAMMES
MELKI KHAWLA

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU DE KHENIFRA

ADRESSE : RUE AL MASSIRA ALKHADRAE, B-P N° : 47,
TEL : 06.60.19.21.37/06.79.82.33.40 FAX : 05.35.58.72.08
E-MAIL : dpe-khenifra@mtpnnet.gov.ma

www.equipement.gov.ma



المديرية الإقليمية للتجهيز و الماء بخنيفرة

ص.ب: 47، شارع المسيرة الخضراء،
الهاتف: 05-35-58-72-08 / 06-60-19-21-37 / 06-79-82-33-40
الفاكس: 05-35-58-72-08
البريد الإلكتروني: dpe-khenifra@mtpnnet.gov.ma



Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Khénifra

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 25/2026
PV N° : 02

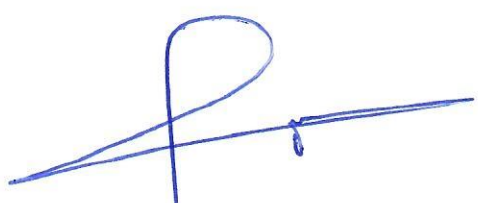
Le 04 Août 2026 à 12 h 00 min, la commission d'appel d'offres composée de:

M. KHAWLA MELKI, Chef service de gestion et programme à la Direction Provinciale de l'Équipement Du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant;
M. TAHIRI WISSAL, Technicienne au service Infrastructure, (membre);
M. ABDESLAM OUSSAADA, Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume, (membre);
M. TAHIRI HIICHAM, Représentant GEP (membre);

La commission s'assure de l'existence de la lettre ayant servi de moyen d'invitation du concurrent concerné par voie électronique (portail du marché publics) en date du **28/07/2026**, pour la poursuite des travaux de l'appel d'offres ouvert international n°**25/2026** relatif aux **Travaux de construction des routes non classés suivantes** : - la route non classée reliant Douar Azerzou et Douar Arougou via Tajmaat (tranche n°1) sur une longueur de 7 kms. * la route non classée reliant Linda et Talhiyant sur une longueur de 8 kms – Province de Khénifra

La commission examine les pièces et la réponse reçues, les accepte et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse, qui est présentée par la **Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER (format électronique)** pour un montant de **16 198 494,18 DH Seize Million Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatorze Dirhams 18 centimes toutes taxes comprises.**

Fait à Khénifra le : 04/08/2026

1-Le président Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant;  Signé : M. KHAWLA MELKI	2-Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume  Signé : M. ABDESLAM OUSSAADA
3- service Infrastructure  Signé : M. TAHIRI WISSAL	4- service de gestion et programme  Signé : M. TAHIRI HIICHAM



Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Khénifra

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 25/2026
PV N° : 01

Le 23 juillet 2026 à 11 h 00 min, la commission d'appel d'offres composée de:

M. KHAWLA MELKI, Chef service de gestion et programme à la Direction Provinciale de l'Équipement Du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant;
M. TAHIRI WISSAL, Technicienne au service Infrastructure, (membre);
M. ABDESLAM OUSSAADA, Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume, (membre);
M. TAHIRI HIICHAM, Représentant GEP (membre);
S'est réunie en séance publique dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique, quartier administratif, Khénifra en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°25/2026 relatif aux

Travaux de construction des routes non classées suivantes : - la route non classée reliant Douar Azerzou et Douar Arougou via Tajmaat (tranche n°1) sur une longueur de 7 kms. * la route non classée reliant Linda et TaIhiyant sur une longueur de 8 kms – Province de Khénifra
Date et heure limite de remise des plis : 23/07/2026 à 11h00

, conformément l'avis publié dans:

- LE SAHARA DU MAROC n° 12442 du 25/06/2026
- LE MATIN n° 18 509 du 25/06/2026
- Et au portail électronique des marchés publics du 26/06/2026

Le président consulte, sur le portail des marchés publics les offres déposées sous format électronique par les concurrents suivants:

Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES
Sté HS INFRA (S.A) à TANGER
Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER

(Format électronique)
(Format électronique)
(Format électronique)
(Format électronique)

Le président arrête définitivement la liste des plis reçus, comme suit :

Concurrents	Type de dépôt
Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES	format électronique
Sté HS INFRA (S.A) à TANGER	format électronique
Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES	format électronique
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	format électronique

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations objet de l'appel d'offres dont le montant est fixé à : **15 902 972,82 DH.**

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président annonce les journaux et la date de publication au portail des marchés publics.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices susceptibles d'entacher la procédure.

Le président ouvre les plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il ouvre, ensuite, l'enveloppe portant la mention « dossiers administratif et technique », annonce les pièces contenues dans chaque dossier administratif et technique et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue. Les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants:

AO N°25/2026 relatif aux Travaux de construction des routes non classés -PROVINCE DE KHENIFRA-

Concurrents écartés	Motifs d'écartement
Néant	

Elle arrête, ensuite, la liste des concurrents admis, en précisant ceux dont les dossiers comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, à savoir:

A - Liste des concurrents admis sans réserve:

Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES

(Format électronique)

Sté HS INFRA (S.A) à TANGER

(Format électronique)

Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES

(Format électronique)

Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER

(Format électronique)

B - Liste des concurrents admis avec réserve:

Concurrents	Objet de la réserve
Néant	

C- Liste des concurrents non admis: Néant

La séance publique est alors reprise et le président:

Donne lecture de la liste des concurrents admis cités ci-dessus;

Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES

(Format électronique)

Sté HS INFRA (S.A) à TANGER

(Format électronique)

Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES

(Format électronique)

Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER

(Format électronique)

- Rend, contre décharge, aux concurrents écartés présents leurs dossiers, à l'exception des documents ayant été à l'origine de leur élimination.

Le président procède, ensuite, à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention «Offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES	16 178 220,84
Sté HS INFRA (S.A) à TANGER	17 927 394,24
Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES	16 060 707,48
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les concurrents suivants pour les motifs ci-après: Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admis et rectifie les erreurs de calcul relevées et rétablit les montants exacts des offres concernées.

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Néant	

Ces rectifications donnent les résultats suivants:

Concurrent	Montants des actes d'engagements avant rectifications	Montants des actes d'engagements rectifiés
Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES	16 178 220,84	16 178 220,84
Sté HS INFRA (S.A) à TANGER	17 927 394,24	17 927 394,24
Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES	16 060 707,48	16 060 707,48
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18	16 198 494,18

Cette formalité accomplie, la commission écarte les offres financières jugées excessives et les offres financières jugées anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établi par le maître d'ouvrage.

A- La liste des concurrents écartés:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Néant	

B- Liste des concurrents admis:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES	16 178 220,84
Sté HS INFRA (S.A) à TANGER	17 927 394,24

Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES	16 060 707,48
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18

Offre anormalement basse à écarter : Néant

Offre excessive à écarter : Néant

Somme OR $16\,178\,220,84 + 17\,927\,394,24 + 16\,060\,707,48 + 16\,198\,494,18 = 66\,364\,816,74 \div 4 = 16\,591\,204,18$ dhs

Soit $15\,902\,972,82$ DH + $16\,591\,204,18$ DH = $32\,494\,177,00$ DH $\div 2 = 16\,247\,088,50$ DH

La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est de **16 247 088,50 DH**

La commission procède, ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants:

N°	Concurrent	Montant de l'acte d'engagement après vérification
1	Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18
2	Sté ENTRAMA (S.A.R.L) A.U à FES	16 178 220,84
3	Sté AMICALE TRAVAUX DE PONTE (S.A.R.L) à MEKNES	16 060 707,48
4	Sté HS INFRA (S.A) à TANGER	17 927 394,24

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par:

L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE	MONTANT DE L'OFFRE
Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER	16 198 494,18

La commission invite par voie électronique et par fax à la fin de la séance, le concurrent ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse qui est la **Sté SOGEVA S.A.R.L à TANGER (format électronique)** dans les meilleurs délais à produire:

- produire le complément des pièces du dossier administratif prévues par le règlement de consultation
- Corriger l'acte d'engagement, Il s'agit Appel d'offre International

(Ces éléments doivent être déposées électroniquement sur le portail des marchés publics) ;

Le président de la commission suspend la séance.

Fait à Khénifra le :

1-Le président Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant;  Signé : M. KHAWLA MELKI	2-Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume  Signé : M. ABDESLAM OUSSAADA
3- service Infrastructure  Signé : M. TAHIRI WISSAL	4- service de gestion et programme  Signé : M. TAHIRI HIICHAM